

AVIS PUBLIC



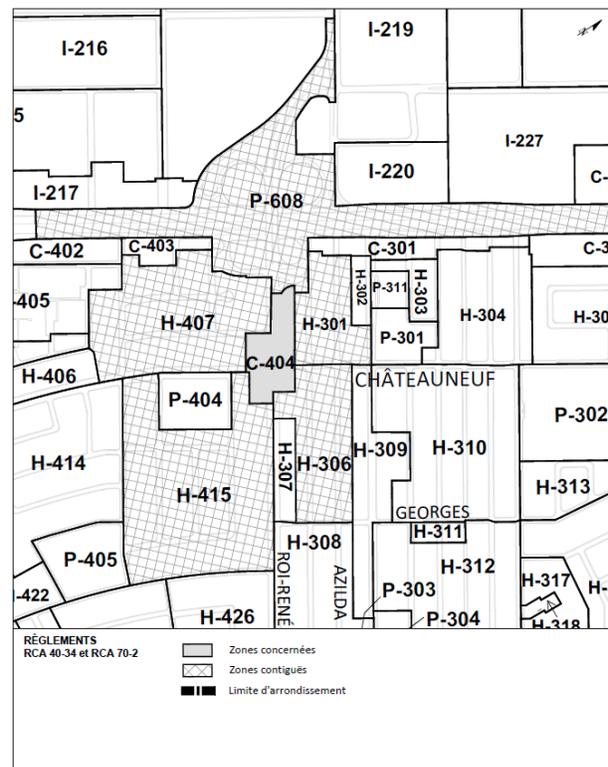
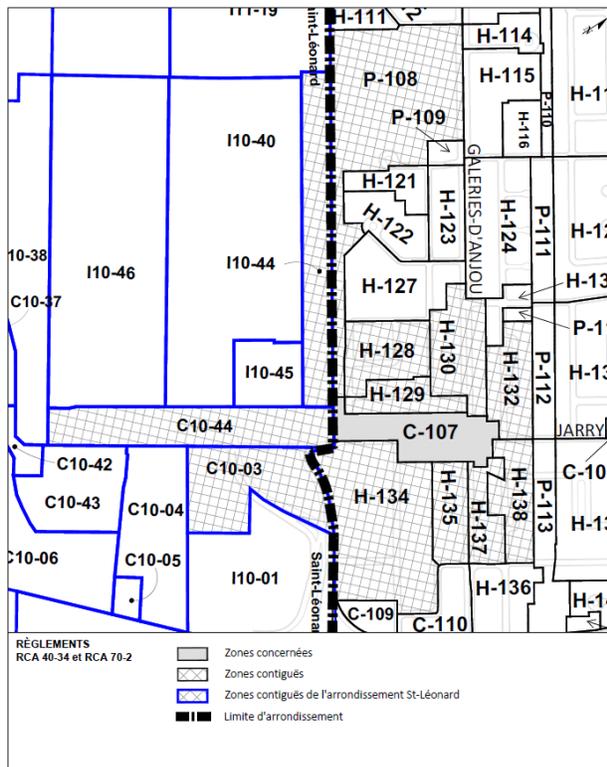
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – RCA 70-2

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Anjou et de l'arrondissement de Saint-Léonard, demeurant dans une zone contiguë à la zone concernée par le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70)» (RCA 70-2), afin d'ajouter deux zones commerciales où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables.

Ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mardi 5 novembre 2019, à 18 h 30, dans la salle du conseil située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

L'objet du règlement RCA 70-2 vise à ajouter les zones commerciales C-107 et C-404 aux zones admissibles à l'autorisation d'un usage conditionnel « bar », et à ajouter une condition à l'obtention d'un usage conditionnel afin qu'un bar ne puisse être opéré dans un établissement où se trouve une garderie ou un logement. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Que ce projet de règlement vise les zones commerciales C-107 et C-404, telles qu'identifiées aux plans ci-dessous.



Le présent projet de règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 21 octobre 2019.

Ninon Meunier
Secrétaire d'arrondissement substitut